
Adresse des administrateurs du district de Mantes qui annoncent des dons patriotiques en argenterie et ornements brodés provenant des églises, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Mantes qui annoncent des dons patriotiques en argenterie et ornements brodés provenant des églises, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 534-535;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40866_t1_0534_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Séance publique ouverte.

Le procureur syndic a dit :

« On a besoin de fer pour les différents arsenaux de la République; il existe dans toutes les municipalités des croix de fer qui ne servent qu'à alimenter la superstition. Donnons-leur une destination plus salutaire, en les faisant changer en armes pour la défense de la patrie, et ces instruments créés par le fanatisme pour asservir l'homme, serviront maintenant à la conquête de sa liberté. »

« Je propose donc de requérir toutes les municipalités du district de faire enlever et conduire au district de Rethel, dans les huit jours, toutes les croix de fer qui se trouvent dans leur arrondissement. »

Le conseil permanent, délibérant sur la proposition du procureur syndic,

Arrête que dans les huit jours toutes les municipalités sont requises de faire enlever et conduire au district de Rethel toutes les croix de fer qui sont dans leur ressort.

Signé au registre : WATELLIER; PAUFFIN;
TIERCELET; GOULET, LEROY et LANDRAGIN;
LEJEUNE, procureur syndic.

Pour copie conforme :

MONNOT.

Les administrateurs du district de Mantes annoncent à la Convention que leurs frères des campagnes ont apporté toutes les richesses de leurs églises, que tous les hochets de la superstition ont disparu; 1,229 marcs d'argenterie ont été successivement envoyés à la Monnaie.

237 autres marcs et 2 caisses d'ornements brodés sont prêts à y être portés; ils assurent que ce tribut payé à la patrie n'a point été un sacrifice pénible; que les communes n'ont témoigné d'autre regret que de ne pouvoir pas faire à la République des dons plus magnifiques.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Mantes (2) :

Les administrateurs du district de Mantes,
à la Convention nationale.

« Mantes, 28 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« C'est avec la satisfaction de vrais républicains que nous nous empressons de vous annoncer que dans notre district le règne de la philosophie succède à celui de l'erreur, et que le fanatisme a abandonné la place à la raison et à la vérité.

« Nos frères des campagnes ont apporté toutes les richesses de leurs églises; dans la nôtre, il ne reste plus ni croix, ni saints, ni ornements, tous les autres hochets de la superstition ont disparu.

« 1,229 marcs d'argenterie ont été successi-

vement envoyés à la Monnaie, 237 autres et 2 caisses d'ornements brodés et galonnés, objets du luxe d'un culte superstitieux, sont prêts à y être portés avec 2,416 livres de cuivre et 25 croix tant de Saint-Louis que de Saint-Michel et du Saint-Esprit; vaine récompense accordée par le despotisme à l'orgueil de ses vils esclaves.

« Vous apprendrez sûrement avec le même intérêt que nous fournissons à la fonderie des canons, 120 milliers de métal de cloches et quantité de fer, grilles, etc., pour la fabrication des armes.

« Ce tribut payé à la patrie n'a point été un sacrifice pénible, nos communes éclairées par l'administration n'ont témoigné d'autre regret que de ne pouvoir pas faire à la République des dons plus magnifiques, il n'y a parmi nous ni mécontents, ni fanatiques, cette terre n'est habitée que par les enfants de la liberté.

« Dès que la patrie a été déclarée en danger le germe de l'héroïsme renfermé dans le cœur de notre jeunesse s'est empressé d'éclore, et nos paisibles et laborieux cultivateurs ont été transformés en soldats intrépides.

« Nous n'avons eu, dans tous les temps, qu'à tempérer une ardeur qui eût laissé nos villes désertes et nos campagnes sans cultivateurs.

« Tous les cœurs ont été embrasés de la même émulation, les vieillards, en recevant les adieux de leurs enfants, ont envié leur sort et ne se sont plaints que de l'impuissance de les suivre dans les sentiers de la gloire.

« La mère, s'élevant au-dessus des mouvements de la nature, a dit à son fils : tu n'as plus d'autre mère que la patrie, elle t'appelle à son secours, si je te perds, je trouverai un autre fils dans chaque citoyen aimé pour une cause si belle; d'une tige aussi généreuse il n'a pu sortir que des rameaux vigoureux; aussi nos jeunes gens sont-ils transportés de joie de participer à la gloire d'être les défenseurs de la patrie. Un bataillon formé, équipé et armé en grande partie est déjà en marche pour Versailles, 400 autres jeunes guerriers formant le surplus de la réquisition et 150 cavaliers forts et vigoureux et de la taille la plus avantageuse, brûlent du plus vif désir de rejoindre nos armées, de combattre et de vaincre les satellites des despotes coalisés.

« Tels sont les prodiges, les élans de l'amour de la patrie dont les citoyens Lacroix et Musset, vos dignes collègues, ont été les témoins et auxquels ils ont applaudi avec toute l'énergie du patriotisme qui les caractérise, nous les reverrons comme nos anges tutélaires, leur civisme éclairé a répandu son heureuse influence sur notre district et bientôt la raison seule y aura des autels; même dans nos campagnes, tous les habitants sont disposés à n'avoir d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité.

« Déjà trois braves républicains qui, les premiers dans notre district, avaient prêté leur serment (Scray, curé de Mousseau, Lemoine, curé de Jambville, et Buffey, curé de Moisson), ont renoncé à être les apôtres de l'erreur et du mensonge, et ont déposé dans nos mains les chiffons qui leur donnaient le nom de prêtres. Cet exemple a été imité par plusieurs prêtres qui sont venus abjurer aussi leurs erreurs à la municipalité.

« Généreux législateurs, nous n'avons plus qu'un vœu à former, c'est celui de vous voir persévérer dans vos sublimes fonctions et continuer vos glorieux travaux; vous êtes les génies

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 338.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 756.

protecteurs qui veillez au salut de la République; du haut de la Montagne sacrée, lancez vos foudres vengeresses sur le reste impur des géants qui s'agitent encore pour déraciner l'arbre de la liberté; commandez, notre soumission à vos ordres fera notre gloire et le salut public.

« Salut et fraternité.

Les membres du conseil général de Mantes approuvent la présente adresse et y reconnaissent l'expression des sentiments dont ils sont tous pénétrés.

(*Suivent 25 signatures.*)

Les comités de surveillance de Lisieux félicitent la Convention sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des comités de surveillance de Lisieux (2) :

Les comités de surveillance réunis de Lisieux, à la Convention nationale.

« Vous avez rempli en hommes libres les fonctions que le souverain vous a confiées; vous avez fait des lois révolutionnaires que nous approuvons parce qu'elles sauveront la République; vous avez suivi le vœu du peuple en faisant tomber la tête du tyran et celle de sa perfide et criminelle épouse, vous avez déjoué toutes les trames liberticides, enfin vous avez bien mérité de la patrie.

« Continuez, braves Montagnards, continuez d'affermir la République et restez à votre poste; la voix du peuple vous en fait un devoir. »

(*Suivent 24 signatures.*)

Les juges et commissaire du tribunal du district de Clermont, département de l'Oise, applaudissent aux mesures salutaires prises par la Convention; ils l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des juges et commissaire du tribunal du district de Clermont (4) :

Les juges et commissaire national du tribunal du district de Clermont (Oise), à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Grâce vous soient rendues des mesures énergiques que, depuis les mémorables journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, vous a dictées le salut public. Déjà les conspirateurs, les traîtres, les mandataires parjures ont été livrés au plus juste supplice. Déjà la hache de la loi a frappé ce monstre femelle, pétri de vices et de scélératesse, qui, complice de son infâme époux, et de

concert avec les tyrans coalisés, avait juré la ruine du peuple français et tenté de s'abreuver de son sang.

« Déjà des lois sévères ont frappé l'agiotage et l'accaparement, fixé le prix des grains et denrées, pour mettre un frein à la cupidité des cultivateurs et des marchands.

« Il manquait au bonheur du peuple un bienfait que la Constitution lui promettait : vous venez de l'en faire jouir en lui donnant, le 3 de ce mois, cette loi salutaire qui coupe les têtes de l'hydre appelée chicane, et dégage l'administration de la justice de ces formes tortueuses qui ne tendaient qu'à obscurcir le bon droit. Nous regardons comme notre premier devoir de donner à cette loi bienfaisante la plus prompte exécution.

« Continuez, représentants, vos sublimes travaux, restez à votre poste, l'intérêt de la patrie vous le commande, et ne le quittez que lorsque les armées républicaines auront exterminé le dernier des despotes. Et nous ne cesserons de crier avec le peuple, au bonheur duquel vous travaillez sans cesse : *Vive la République! Vive la Convention! Vive la Montagne!*

« *Les juges et commissaire national du tribunal du district de Clermont, département de l'Oise,*

« *L.-F. DESAIMON-HAINSELIN; J.-J.-L. BOSQUILLON, commissaire national; GOUX.* »

Le citoyen Desforges donne sa démission de la cure de Saint-Sauveur à Paris, et renonce à ses fonctions; il prie la Convention de lui accorder sa retraite; il joint ses lettres d'ordres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Desforges (2) :

« Législateurs,

« La volonté nationale est invariablement la règle de ma conduite. Je désire donner à mes concitoyens une nouvelle preuve de mon patriotisme. Ce sentiment me porte à donner dans vos mains la démission de la cure de Saint-Sauveur de Paris, dont je suis natif. Je déclare renoncer dès aujourd'hui à mes fonctions. Recevez mes lettres d'ordre. Je demande acte du dépôt et de ma déclaration.

« Je sollicite avec confiance votre humanité, législateurs, pour obtenir ma retraite, à l'âge de *soixante-dix-neuf ans*, et après avoir exercé le ministère pendant plus de cinquante années.

« Agréez le tribut de mon inviolable attachement.

« *Le citoyen L.-F.-R. DESFORGES, rue Saint-Sauveur, n° 8, section Bonconseil.*

« Paris, 24 brumaire, 2^e année de la République française, une et indivisible. »

La Société républicaine de Vailly félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste. Elle annonce qu'elle a fait plusieurs dons patriotiques en faveur des volontaires de la

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 339.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 774.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 339.

(4) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 774.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 339.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁰ 877, dossier Desforges.